



**36 rue du Confluent
73270 Beaufort
04 79 38 33 90**

CONVENTION DE PRET DE VEHICULE

Conclue entre :

Le Prêteur,

L'Association d'Animation du Beaufortain, domiciliée 36 Rue du Confluent 73270 Beaufort, représentée par son représentant légal, M. AVOCAT Gilles

Le Loueur (nom de l'Association),

_____ ,
domiciliée _____

_____ ,
représenté par son(sa) Président(e) _____

☎ :

Article 1 - Objet de la convention

L'Association d'Animation du Beaufortain s'engage à mettre à disposition du Loueur son véhicule pour (Utilisation) _____

Article 2 – Désignation des biens prêtés

- Renault Trafic – Immatriculé CN-270-WF
- Peugeot Partner _ Immatriculé CJ-867-DY

Article 3 – Date - Durée

Les biens prêtés le sont pour la période du _____

Article 4 – Documents à fournir (conducteur)

Nom : _____ , Prénom : _____

Nom : _____ , Prénom : _____

Nom : _____ , Prénom : _____

devra fournir à l'Association d'Animation du Beaufortain, une copie du permis de conduire de la ou des personnes amenées à utiliser les véhicules prêtés.

Le loueur devra adhérer ou être adhérent à l'Association d'Animation du Beaufortain.

Article 5 – Couverture des risques

Le loueur s'engage à procéder, en cas de dégradation, au remplacement des pièces concernées.

En cas d'accident, l'utilisateur prévient sans délai et par tout moyen à sa convenance l'Association d'Animation du Beaufortain et les autorités concernées. Dans ce cas, la responsabilité du loueur est limitée au montant de la franchise.

Le constat amiable devra être retourné à l'Association d'Animation du Beaufortain, rempli et signé par les deux parties ainsi que les coordonnées des témoins s'il y a lieu. En cas d'accident, le conducteur du véhicule doit remplir à son nom un constat amiable faisant état des circonstances exactes du sinistre.

Le conducteur responsable s'engage à s'acquitter du montant des contraventions dont il serait l'auteur.

Un état des lieux devra être dressé ; il présentera l'aspect extérieur et intérieur du véhicule.

Lors de la restitution du véhicule, un état du véhicule rendu devra être dressé. Si des dégradations sont constatées, l'Association d'Animation du Beaufortain procédera aux réparations, les factures seront adressées au loueur, qui s'engage à procéder aux paiements.

Article 6- Conditions de fonctionnement

Les conducteurs viendront récupérer la clé à l'Association d'Animation du Beaufortain et la restitueront soit en main propre à l'accueil de l'AAB ou via la boîte aux lettres de celles-ci. Le loueur s'engage à noter les kilomètres de départ et d'arrivée pour chaque trajet.

Il est interdit de fumer, boire et manger à l'intérieur du véhicule afin de maintenir la propreté de celui-ci.

Article 7 – Conditions financières

Le loueur s'engage à faire le plein du véhicule, à la fin de son utilisation, à l'aide de la carte essence Intermarché, Netto, Rody (uniquement) présente dans le véhicule.

Une participation financière de 0,52 € (zéro euros et cinquante-deux centimes) du kilomètre sera facturée en fin de période.

Article 8 - Conditions particulières

L'Association d'Animation du Beaufortain reste prioritaire sur l'utilisation de ce véhicule.

Article 9 :

Les intervenants s'engagent à respecter le fonctionnement de l'AAB, ses prérogatives, ses contraintes. Convention établie en deux exemplaires.

En cas de non-respect de la présente convention, elle peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties.

A Beaufort le _____ ,

Fait en deux exemplaires, dont un pour chacune des parties
(Signature accompagnée de la mention "lu et approuvé")

L'Association d'Animation du Beaufortain
Le représentant légal
Gilles AVOCAT

Le président,

Aux utilisateurs de ce véhicule



- Avant de partir assurer vous du bon état du véhicule (niveau de carburant, pression de pneumatique, contrôle à jour ...). **Signaler tous tout dysfonctionnement.**
- **Remplir correctement le carnet de bord.**

NOM PRENOM	DATE	PARCOURS	OBJET DU DEPLACEMENT	KM DEPART	KM ARRIVEE	KM EFFECTUES
Identité du conducteur	jj/mm/aa	Destination	Nom de la commission ou de l'association	A	B	B - A

- Respecter le code de la route en vigueur. Toute infraction sera retournée au conducteur.
- Rendre le véhicule dans l'état de propreté, extérieur et intérieur, dans lequel vous l'avez trouvé.
- Remettre le véhicule là où vous l'avez pris.
- Il est interdit de fumer, de manger, ou de transporter des animaux dans ce véhicule.



Numéro MAIF assistance

pour la France 0 800 875 875
pour l'étranger +33 549 774 779

En cas de problème
contacter l'AAB au

04 79 38 33 90
ou au
06 48 83 34 13



Utilisation carte carburant

Valable uniquement
dans les stations



GAZOLE

Relever les Km du véhicule

**Insérer la carte dans le lecteur
et suivre les instructions**

Saisir le code XXXX

Saisir les Km relevés

Saisir le code conducteur 1

Demander un ticket

Servez vous

**Remettre le ticket à l'AAB
rapidement.**

